

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mmes COLIN-MADAN, DENANS, JITTEN, TOURNEGROS
Ms CORBALAN, DULEY, FOIS, MARSEILLE, PEYSSELIER, SOMMARD,
SPOLITINI, STEFANI.

Excusés : M. POUCHOT (pouvoir à M. CORBALAN)

Absents : Mme ESTELA, M. GROS.

L'an deux mil seize, le vingt-neuf août à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Tencin s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur STEFANI, Maire, assisté de Mesdames DENANS, JITTEN, Messieurs MARSEILLE, SPOLITINI, adjoints.

Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus les informations suivantes :

- Le congrès de Maires de l'Isère aura lieu au Touvet le 8 octobre prochain. Il concerne le Maire et les adjoints. Les élus concernés qui le souhaitent doivent s'inscrire pour assister à ce congrès car des badges nominatifs seront délivrés aux élus pour pouvoir y accéder.
- Chaque élu va recevoir une convocation de la CCPG pour une réunion relative à l'évolution des politiques communautaires. 4 lieux de réunions ont été retenus : 14 septembre à Barraux, 15 septembre à Saint-Ismier, 15 septembre à Villard-Bonnot, 16 septembre à Allevard.
- La réunion de municipalité prévue initialement le 5 septembre est reportée au 19 septembre.

L'ordre du jour est abordé.

1) Rapport d'activité de la communauté de communes

Ce document a été envoyé aux élus, il est à disposition du public

2) Création de postes

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la rentrée scolaire, il convient d'adapter les postes des agents non titulaires, en fonction du planning des activités mises en place pour les rythmes scolaires et, en fonction des classes. Il convient donc de créer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2016, les délibérations antérieures étant rendues caduques du fait de l'adaptation des besoins.

Sont donc créés :

- 3 postes d'ATSEM non titulaires pour l'école maternelle (temps de travail 1 261 h - 1 551 h - 1 596 h) avec une base de rémunération sur la grille indiciaire de la FPT en tant que non titulaire IRCANTEC,
- Création d'un poste pour le ménage bibliothèque sur la base de 208 h/an, SMIC horaire, régime général et IRCANTEC,

- Création d'un poste pour le ménage maternelle et la cantine sur la base de 963 h/an, SMIC horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste en contrat d'avenir pour le ménage de la salle des fêtes, le service cantine + ménage, TAP et périscolaire maternelle sur la base de 1230 h/an, smic horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste périscolaire et TAP primaire et cantine + ménage centre aéré pendant les vacances sur la base de 1 072 h/an, smic horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste cantine, TAP et ménage maternelle sur la base de 990 h/an, smic horaires, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste pour la cantine et le ménage cantine, plus ménage primaire sur la base de 1 453 h/an, smic horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste cantine, TAP et périscolaire primaire sur la base de 774 h/an, smic horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste cantine et ménage primaire sur la base de 1 053 h/an, smic horaires, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste en contrat d'avenir pour l'accueil mairie, sur la base de 1 040 h/an, smic horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création d'un poste d'auxiliaire de vie scolaire sur la base de 792 h/an, smic horaire, régime général et IRCANTEC,
- Création de 8 postes d'animateurs pour les temps d'activités périscolaires :
 - ↳ danse : 1 h 30/semaine, lundi en primaire et 1 h/semaine jeudi en maternelle : 25 €/h régime général et IRCANTEC,
 - ↳ foot/basket : 1 h 30/semaine, lundi et vendredis en primaire : 25b €/h régime général et IRCANTEC,
 - ↳ judo : 1 h 30/semaine lundi en primaire : 25 €/h régime général et IRCANTEC,
 - ↳ karaté : 1 h 30/semaine vendredi en primaire : 25 €/h régime général et IRCANTEC,
 - ↳ « art récup » : 1 h 30 lundi et vendredi en primaire : 25 €/h régime général et IRCANTEC,
 - ↳ musique : 1 h lundi en maternelle : 25 €/h, régime général et IRCANTEC,
 - ↳ arts plastiques : 1 h 30 vendredi en primaire : 25 €/h régime général et IRCANTEC,
 - ↳ théâtre : 1 h 30 lundi en primaire : 25 €/h régime général et IRCANTEC.

Monsieur le Maire précise, en outre qu'un décret paru le 1^{er} août 2016 pérennise le taux d'encadrement des enfants en ce qui concerne le périscolaire, à savoir, 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Le conseil municipal valide la création de l'ensemble de ces postes à l'unanimité.

3) Autorisation de destruction de livres pour l'entretien régulier du fonds de livres de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque doit proposer des livres en bon état, attractifs, détenant une information pertinente, actuelle et d'une valeur littéraire certaine.

Un livre peut devenir un « parasite » s'il est inutilisé. Il prend de la place et lasse le public. Désherber sert à optimiser la rotation des collections, offrir une meilleure adéquation de la collection aux besoins du public, pour que le fonds soit le plus actuel possible. Il faut être particulièrement vigilant avec les jeunes, mettre les dernières acquisitions en valeur, gagner de la place.

La bibliothèque de Tencin n'est ni une bibliothèque de conservation, ni une bibliothèque d'étude. Si un vieux document en bon état peut présenter un intérêt de conservation, ce n'est pas son rôle de le garder. Elle peut en faire don à une bibliothèque d'étude et de recherche. Il faut, par contre, conserver les documents concernant la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal dote, tous les ans, la bibliothèque d'un budget destiné à renouveler et accroître le fonds de livres.

Plutôt que d'envoyer les livres « périmés » au pilon, Monsieur MARSEILLE s'interroge sur d'autres solutions : don à des associations humanitaires nationales ou internationales, ... Madame COLIN-MADAN signale qu'à Crolles les anciens livres sont mis en vente moyennant un coût minimum et que c'est « Bibliothèques sans frontières » qui perçoit le produit de la vente des livres qui sont désherbés.

Monsieur le Maire précise que nous pourrions, par exemple, donner les anciens livres à l'occasion de la foire aux noix.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité le désherbage régulier du fonds de livres de la bibliothèque.

4) Détermination du taux de subvention à verser aux particuliers dans le cadre du programme de rénovation des façades.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2015 confiant au PACT l'animation de la campagne de travaux pour assurer le suivi des dossiers de travaux de ravalement des façades par les particuliers.

Monsieur le Maire rappelle, en outre, qu'avait été abordé, à titre d'exemple, le pourcentage que l'on serait amené à subventionner sur un dossier de demande de subvention, soit 30 % d'un devis avec plafond maximum de subvention à 3 000 €. Cet échange n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, il convient d'arrêter de manière définitive le taux de subvention applicable aux demandes de subvention à verser aux particuliers dans le cadre du programme de rénovation de façades, pour les habitations situées en bordure de la départementale.

Le conseil municipal, fixe, à l'unanimité, à 30 % le taux de subvention pour ce type de subvention, avec plafond maximum à 3 000 €.

5) Remboursement frais d'équarrissage réglé par la commune par défaut d'un particulier

Monsieur SPOLITINI expose au conseil municipal l'intervention à laquelle a été confrontée la commune accompagnée des services de gendarmerie, de la SPA, de l'association 30 millions d'amis et d'un vétérinaire afin de retrouver des chevaux laissés à l'abandon sur le territoire communal. Malheureusement, un des animaux a été retrouvé mort et il a fallu le faire enlever en urgence et faisant appel aux services d'équarrissage.

Ce cheval appartenait au centre équestre du Saint-Eynard et était en pension chez un particulier. Le centre équestre entend prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette intervention, soit 550 € qui comprennent les frais d'équarrissage et de personnels techniques locaux étant intervenus sur le site et se retournera envers ce particulier auquel l'animal avait été confié.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le recouvrement de cette créance et décide de mettre un encart sous forme de « carton rouge » dans le bulletin municipal à ce sujet.

6) Exonération de PAE pour le multiaccueil et le bâtiment de la sauvegarde

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par notre réglementation en vigueur, le bâtiment destiné à accueillir le multiaccueil, ainsi que le bâtiment de la sauvegarde sont soumis à une taxation au titre des P.A.E. Antérieurement, lors de la modification du règlement du P.L.U. à appliquer à ces bâtiments, cette éventualité avait été abordée.

A ce jour, afin que cette exonération puisse figurer dans le permis de construire, il convient que le conseil municipal délibère à ce sujet. Le conseil municipal est unanimement favorable à cette exonération.

En parallèle, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation pour ces travaux a été lancée et que la communauté de communes est en période de négociation avec les entreprises. Les travaux devraient débuter en septembre. Le bâtiment pourrait être opérationnel au 1^{er} septembre 2017.

7) Modifications statutaires de la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle les délibérations de la communauté de communes en date du 11 juillet dernier décidant la communautarisation de la station de ski du Collet d'Allevard, et celle portant correction suite à une erreur matérielle de retranscription concernant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Monsieur le Maire précise que dans la rédaction pour la GEMAPI, il manquait les termes « prévention des inondations ».

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal, valide à l'unanimité les modifications statutaires de la CCPG.

8) Détermination du tarif cantine/garderie pour les enfants non-inscrits à la cantine

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il arrive que le service cantine soit confronté à la présence d'enfants non-inscrits. Monsieur le Maire précise aussi que dans la pause méridienne, repas et garderie sont indissociables. Sachant qu'il n'y a pas de repas de disponible et que le stock tampon ne peut pas être individualisé, il convient de statuer sur la décision à adopter.

Si l'enfant ne peut être récupéré immédiatement par ses parents et reste en cantine, il est proposé de lui facturer 1,90 € de garderie (tarif du quotient familial le plus élevé) + 10 € de frais de repas (repas issu de conserve), soit 11,90 €. Cette information sera intégrée dans le règlement de fonctionnement de la cantine.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9) Mission Sécurité Protection Santé pour les travaux de la Vieille Rue

Initialement, une seule entreprise intervenait sur ce chantier, il n'était pas nécessaire d'avoir recours à un coordinateur SPS. Il s'avère que l'entreprise Millet Paysage Environnement, titulaire du marché de travaux, va sous-traiter la partie « enrobé » de son marché.

Deux cabinets ont été sollicités afin de nous faire une proposition de services. Le cabinet BECS a chiffré sa prestation à hauteur de 3 360 € TTC et le bureau Alpes Contrôles a fait une proposition à hauteur de 2 136 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces propositions décide de retenir le bureau Alpes Contrôles et autorise le Maire à signer la proposition de services de ce cabinet.

10) Vente de la gare par la SNCF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu le 21 juillet dernier émanant de la société YXIME qui assure la gestion du patrimoine foncier et immobilier de SNCF Réseau.

Cette société nous informe du souhait de la SNCF de vendre la gare de Tencin. Le tènement global représente 2 800 m² répartis d'une part pour 450 m² correspondant à la gare et son jardin, et d'autre part pour 2 350 m² de terrain attenant qui n'est plus affecté aux missions de la SNCF.

Monsieur le Maire précise que nous avons deux mois, à compter de la date de réception de ce courrier pour nous positionner sur une éventuelle acquisition par la commune.

Monsieur le Maire propose d'informer YXIME que la commune n'entend pas se porter acquéreur de ce bien, mais qu'elle entreprendra toutes les démarches nécessaires pour empêcher cette vente. En effet, il serait souhaitable que la gare rouvre en tant que point d'arrêt avec guichet automatique compte tenu du développement de la commune, et de la faiblesse des transports en communs routiers à Tencin.

Monsieur LANGENIEUX-VILLARD a déjà interpellé le président de Région concernant les difficultés de transports sur l'axe Chambéry/Grenoble.

De notre côté, nous solliciterons les parlementaires locaux, le président de la communauté de communes, ainsi que le vice-président du conseil régional délégué aux transports pour nous appuyer dans notre démarche.

11) Acquisition d'une partie de la parcelle B1152 appartenant à M. DARMEDRU Gilbert

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait opportun d'acquérir une partie de la parcelle B1152 appartenant à Monsieur DARMEDRU Gilbert afin d'y installer le conteneur semi-enterré, le tri sélectif, et éventuellement du stationnement.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle triangulaire est située entre le canal du Béal et la route de Theys. Cette acquisition se ferait à titre gracieux, à charge pour la commune de faire procéder à son découpage et de régler les frais de notaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre ses démarches.

12) Demande d'emplacement de stationnement par Monsieur RIZZO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur RIZZO exerce son activité ambulante sur la commune les jeudis et dimanches sur le parking Fofu. Il précise que cette personne est domiciliée sur la commune et que lorsqu'il a terminé son activité, son camion stationne à Crolles. Il est donc à la recherche d'un emplacement de stationnement sur la commune, avec prise électrique pour le branchement de son frigo contenant des denrées alimentaires.

Monsieur FOIS avait pensé qu'un stationnement sous le préau était envisageable car c'est une partie privée de la commune.

Madame JITTEN demande ce qu'il fera de son camion quand il y a des manifestations (fête des voisins, cross, etc...).

Monsieur SPOLITINI dit qu'il faudra installer un coffret électrique pour qu'il puisse se brancher et que si on lui accorde cette autorisation, il faudra faire poser le coffret à ses frais.

Il faudra aussi demander à l'intéressé un droit de stationnement incluant la consommation d'électricité.

Il faut regarder si la réglementation le permet et seulement à cette condition on émettra un avis favorable.

13) Demande de subvention au Conseil Départemental et au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement du terrain contigu à l'école élémentaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les institutrices ont émis le souhait que soit aménagé le terrain au nord de l'école élémentaire compte tenu du nombre croissant d'enfants.

Monsieur le Maire dit qu'il serait souhaitable de réaliser un mini terrain de sport destiné à accueillir les activités sportives de l'école, ainsi que celles proposées lors des T.A.P. et de la garderie périscolaire. Ce terrain pourrait être aménagé, pour partie, en enrobé et gazon, les travaux représentant un montant de 20 662,60 € ht et l'acquisition de matériel 5 164,70 € ht. Pour cette opération, on est susceptible d'obtenir 30 % du conseil départemental et 20 % au titre de la DETR.

Le conseil municipal mandate le Maire pour la constitution des dossiers. Cette opération sera à inscrire dans le budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

F. COLIN-MADAN

Y. CORBALAN

F. DENANS

S. DULEY

R. FOIS

C. JITTEN

J. MARSEILLE

J. PEYSSELIER

C. SOMMARD

G. SPOLITINI

F. STEFANI

C. TOURNEGROS